

N° 2023-09

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 07 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 17

L'an deux mille vingt-trois, le 07 mars, sur convocation faite le 28 février, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la Mairie de Saint Jean d'Angle.

Présents titulaires (14) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, COUESNON Elsa, DBJAY Jean-Pierre, DURIEUX Michel, GAURIER Sylvain, MARTIN Alain, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, PACAUD Lionel, PERLADE Lydie, PRUGNIERES Anne-Cécile, VINOT Valérie

Pouvoirs (3) : GOULIANNE Sterenn à MAZEDIER Patrick, MOSTAFA Samy à GAURIER Sylvain, VILLARD Simon à CANAUD Jeannine

Excusés : LOUVRIER Franck, PORTRON Didier

Absents : PLISSONNEAU Frédéric

La secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Elu rapporteur : Monsieur PACAUD – Vice-Président

Objet : Affectation des résultats 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4, M14

Vu le Compte administratif 2022,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 28 février 2023,

Considérant qu'il revient au Conseil Syndical de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022,

Pour mémoire affectation des résultats 2021

Résultat reporté en investissement (001)	15 014,08 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	215 579,02 €
Réserves au 1068	0,00 €

Résultat de la section d'investissement

Dépenses de l'exercice	103 797,08 €
Recettes de l'exercice	111 572,83 €
Réserves au 1068	0,00 €
Résultat de l'exercice 2022	7 775,75 €
Solde d'exécution antérieur reporté	15 014,08 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	22 789,83 €

Résultat de la section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	2 052 126,44 €
Recettes de l'exercice	2 055 946,10 €
Résultat de l'exercice 2022	3 819,66 €
Résultat antérieur reporté	215 579,02 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	219 398,68 €

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Comité Syndical décide d'

- Affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit

Affectation complémentaire en réserve (1068)	
Résultat reporté en investissement (001)	22 789,83 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	219 398,68 €

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Président,
Le Président
Jean-Pierre DBJAY



Enregistré en sous-préfecture le :

Sous le n°017-200049625-20230202-2023_09DE

Affiché le : 14 MARS 2023

Certifié exécutoire le : 14 MARS 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat